

Rapport N° 2023/103

Label VilleVerte Suisse

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse »

Nyon, le 30 octobre 2023

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie une première fois le 25 mai 2023.

Étaient présents :

Mesdames Armelle DuPasquier, Ilithya Gennai, Danièle Schwerzmann, Véronique Olsen et de Messieurs Alexander Federau, Yves Gauthier-Jaques, Daniel Grosjean, Rasmus Nilsson, Gianluca Solimine et Thomas Valea.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Wahlen, Municipal chargé de l'environnement et des énergies, accompagné de son Chef de service de l'environnement, M. Pascal Bodin.

La Commission les remercie vivement pour leurs explications et réponses aux questions.

Une deuxième séance a eu lieu le 30 octobre 2023, sans la présence de la Municipalité.

Étaient présents :

Mesdames Armelle DuPasquier, Ilithya Gennai, Danièle Schwerzmann, Caroline Bordier (en remplacement de Véronique Olsen) et de Messieurs Alexander Federau, Daniel Grosjean, Rasmus Nilsson, Gianluca Solimine, Thomas Valea et Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur).

Introduction :

MM. Wahlen et Bodin rappellent en quoi consiste le label « VilleVerte Suisse » visant à distinguer les villes innovantes qui mettent en place une gestion durable de leurs espaces verts et qui s'engagent pour plus de biodiversité dans l'environnement.

La Municipalité souhaite rejoindre une certification ayant valeur d'exemplarité. Le programme « VilleVerte Suisse » répond parfaitement à cet objectif. Une telle certification soutiendra en outre la Ville de Nyon dans sa volonté de progression continue visant à renforcer le végétal en ville.

Vu le processus de densification en cours et, par incidence, l'augmentation des surfaces minéralisées, il est nécessaire de soutenir par cette labellisation l'action de la Ville sur la qualité des espaces de verdure. Pour le Service de l'environnement de la Ville de Nyon, il s'agira d'un véritable outil de gestion performant et comparable aux autres communes certifiées de manière objective et chiffrée.

Quels intérêts pour Nyon de rejoindre une telle certification :

- Formation ciblée des collaboratrices et collaborateurs et accès à un catalogue de formations variées
- Échange des bonnes pratiques entre professionnels des espaces verts
- Regard extérieur sur la gestion de nos espaces, évaluation par des experts
- Différents de ceux fixés par les services
- Le suivi dans les temps des objectifs fixés
- Gestion durable des espaces verts, un meilleur respect de la biodiversité
- Mise en place d'outils de gestion et de planification pour les espaces libres.

À titre d'exemple, le Service a travaillé à améliorer l'entretien du cimetière, lors de l'arrêt de l'utilisation d'un pesticide chimique dangereux. Le simple remplacement du pesticide par de l'arrachage manuel n'était pas efficace, car il fallait approcher le sol de manière plus holistique. Le label aurait permis d'avoir accès à de telles informations plus rapidement et aurait évité une perte de temps et d'énergie.

Rappel du processus de certification :

Phase initiale : analyse, sur la base d'un catalogue, des mesures liées aux espaces verts déjà mises en place et de celles à mettre en place ;

Phase de processus : mise en application des mesures proposées pour améliorer la gestion des espaces verts ;

Phase d'audit : audit réalisé par la Commission du label composée de professionnels de la branche et débouchant sur la certification (bronze, argent, or)

Phase d'amélioration : Mise en œuvre et suivi des résultats en vue d'une re-certification tous les quatre ans.

À l'issue du processus, trois distinctions du label sont possibles :

- Bronze : démontrant que la commune remplit les mesures standard de certification ;
- Argent : définissant un standard élevé ;
- Or : correspondant à un standard très élevé se rapprochant du label Bourgeon Bio Suisse.

Il est toutefois rappelé que la ville de Nyon vise à ce jour, uniquement le label bronze.

Questions de la commission :

Le Label est-il uniquement suisse ?

Réponse de M. le Municipal : oui, il n'y a apparemment pas encore de label correspondant identifié à l'international.

La certification bronze est actuellement visée par la ville, est-ce qu'à terme l'objectif serait l'or ?

Réponse de M. le Municipal : à voir avec l'examineur qui viendra faire l'évaluation. À l'issue du processus d'évaluation par ce dernier, nous verrons lequel des trois labels est envisageable.

Pour le moment, les services de la ville n'ont pas d'ambition plus haute, que l'étape du bronze.

Nous aurions toujours la possibilité de revenir devant le Conseil si des charges ou des investissements devaient être envisagés afin d'accéder à une plus haute distinction. Mais il n'y a aucun désir actuel par le Service de l'environnement d'atteindre, à ce stade, le label or.

Le but actuel et vraiment d'agir pour la ville et en faveur de la biodiversité.

Un contact a été pris avec un spécialiste pour faire une première évaluation. Il faut toutefois être attentif que les serres horticoles n'ont jamais évolué, ce qui pourrait malheureusement péjorer le dossier. Les terrains entretenus par l'UEFA ne seront pas pris en compte dans l'évaluation, car ceux-ci relèvent d'une gestion privée, selon M. Bodin.

Après évaluation, soit nous faisons la labellisation tout de suite, soit nous attendons le retour d'expertise afin de prendre les mesures nécessaires et nous soumettre à l'audit du label dans un deuxième temps.

Certaines mesures ont déjà été prises par les collaboratrices et collaborateurs des espaces verts afin d'obtenir une meilleure végétalisation des sols. Les collaborateurs sur le terrain n'ont, à ce jour, malheureusement, pas encore été formés, par exemple les collaborateurs en charge du cimetière.

Les serres vont-elles être changées ?

Réponse de M. le Municipal : le système de travail est très particulier concernant les pesticides et fertilisants chimiques. Cela demande plus de régularité dans l'analyse des plantes. Le terreau, les fertilisants et les engrais sont à revoir. L'anticipation du temps est difficile à évaluer aujourd'hui.

L'utilisation du gaz afin de chauffer les serres l'hiver, est-il vraiment nécessaire ? Ne devrions-nous pas simplement devenir plus patients et nous concentrer sur des plantations saisonnières afin de ne pas devoir utiliser le gaz pour le chauffage ? Une nouvelle orientation des pratiques pour les fleurissements ne devrait-elle pas être envisagée ?

Réponse de M. le Municipal : Un mandataire y travaille. Un examen de la situation actuelle ainsi que la collaboration avec des producteurs locaux pour la production des fruits et légumes de saison que nous pourrions produire sur place et manger localement est en cours. Les produits de saison sont à valoriser, et il est souhaité de mettre en avant la production locale.

Intention relative à l'entretien du cimetière : que pourrions-nous faire de la surface du cimetière qui est déjà trop petit ? Comment pouvons-nous l'agrandir, car nous approchons de sa limite de capacité ?

Réponse de M. le Municipal : il nous a été répondu que des pistes comme le verdissement, et le renoncement au gravier des allées sont envisageables. Une comparaison avec les moyens d'entretiens d'autres cimetières, comme à Genève par exemple, peut être faite.

Discussion :

Il est relevé avec plaisir que de nombreuses démarches ont déjà été entreprises en amont de ce rapport-préavis. La commission se pose donc la question d'une réelle utilité quant à ce label. Une prise de conscience par les services a déjà, semble-t-il, eu lieu, et des démarches ont déjà été entreprises. Est-il vraiment nécessaire d'en faire plus ?

Le rapport-préavis explique assez bien les raisons de l'intérêt de ce label. Pour l'instant, de nombreuses mesures sont prises, sans toutefois se baser sur le catalogue du label. Le label apporterait une vision globale en identifiant des améliorations au sein du service. La plateforme permettrait d'augmenter l'efficacité des échanges si nous en devenions membres.

Quel est l'intérêt d'entrer dans ce processus ? L'inventaire des critères pour être certifié bronze, quels sont-ils ? Il serait bien de les connaître avant de décider si Nyon doit y entrer ou pas.

Le label est composé d'un catalogue de 40 mesures évaluées sur 500 points.

Chaque plafonnement est de 18 points par mesure.

Sans le label, aucune évaluation ne peut être effectuée. Seulement, suite à notre adhésion et à l'analyse qui en sera effectuée, nous pourrions valider les points et connaître notre position, nos forces et nos faiblesses. Quant au financement, une subvention existe, mais elle n'est pas garantie.

Quels seraient les coûts additionnels après l'analyse ?

Le mandataire aurait pour mandat de nous donner les conseils et nous indiquer les démarches à effectuer pour obtenir le label bronze. Cela implique que nous allons ensuite devoir investir afin de prendre les mesures nécessaires pour y arriver. Donc, des crédits pourront être demandés au Conseil pour la mise en œuvre de ces mesures.

Qui effectuera notre évaluation ?

Un ancien Chef de service de la Ville de Vevey, ainsi qu'un expert de formation paysagiste, reconnus par le label, viendront interroger le Service et attribueront les points.

Conclusion :

La ligne cohérente pour la biodiversité est relevée et met en valeur une belle image de la ville. De plus, le label prévoit des mesures de sensibilisation et de communication grand public.

Le travail déjà effectué au sein de la commune est salué par la commission. Mais, elle relève également qu'il faut tout de même être prudents et ne pas se lancer dans une course à toujours vouloir faire mieux, en voulant atteindre le label or.

Le label permettra également des échanges avec les autres communes membres. La commission rappelle que la mise en œuvre de ces mesures pourra engendrer des coûts supplémentaires, qui seront soumis au Conseil par voie de préavis. Ces coûts pourraient bénéficier de subventions cantonales spécifiques.

La commission prend acte pour un premier audit et rappelle que si les crédits d'étude et de réalisation devaient ne pas suivre l'avis du Conseil, la Ville devrait alors abandonner la labellisation.

La commission émet le vœu qu'un rapport-communications des résultats de l'audit soit transmis au Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2023/103 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/103 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse ».

La Commission :

Armelle DuPasquier
Alexander Federau
Caroline Bordier (séance du 30 octobre 2023)
Ilithya Gennai
Veronique Olsen (séance du 25 mai 2023)
Daniel Grosjean
Hans Rasmus Nilsson
Danièle Schwerzmann
Gianluca Solimine
Thomas Valea
Yves Gauthier-Jaques, président et rapporteur